ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

bovins

Question écrite n° 20799

Texte de la question

M. Jean Launay attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation que rencontrent actuellement les éleveurs de races à viande du Massif central. Depuis début 2007, les éleveurs se trouvent dans une situation économique très défavorable du fait de l'envolée du prix des grandes cultures et de la hausse continue de leurs charges, et qui se traduit par un déséquilibre de revenu (- 23 % en viande bovine en 2007 et + 98 % en grandes cultures) qui risque de s'amplifier en 2008. Par ailleurs, depuis le 4 mars, l'Italie a bloqué toute importation de broutards et veaux, en raison de la fièvre catarrhale ovine. Toute vente est ainsi reportée d'au moins 3 mois à partir de la mise à disposition des vaccins, dont la diffusion, à l'heure actuelle, semble ne pas répondre aux besoins. Ainsi, pour le département du Lot, il manquerait 10 000 doses de vaccins. Aujourd'hui, il apparaît indispensable que le bilan de santé de la PAC participe au rééquilibrage des revenus entre éleveurs et céréaliers. Face à la hausse continue de leurs charges, les éleveurs de races à viande du grand Massif central demandent le maintien du recouplage de la prime à la vache allaitante et la mise en place d'une prime à l'herbe de 300 €/ha sur l'ensemble du territoire. Aussi, il lui demande quelles sont les mesures que compte mettre en oeuvre le Gouvernement.

Texte de la réponse

Les filières d'élevage bovine et ovine font actuellement face à des difficultés sanitaires et économiques. Plus de 20 000 nouveaux foyers de fièvre catarrhale ovine (FCO) sérotype 8 et 1 ont été recensés en France depuis le 27 juillet 2007. Depuis mars 2008 un vaste plan de vaccination des ruminants contre ces deux sérotypes est déployé sur l'ensemble du territoire afin de lutter contre l'extension et les graves effets induits par cette maladie. 31 millions de doses de vaccin ont été distribuées pour les bovins et ovins depuis le début de la campagne. 2,7 millions de doses de vaccin ont été réservées aux exploitations exportant des broutards. Ainsi, au 17 juillet, ont été mises à disposition des vétérinaires du Lot 458 000 doses, de la Haute-Vienne 790 000 doses et dans le Puy-de-Dôme 652 000 doses. Depuis le 4 mars 2008, l'Italie a déclenché une clause de sauvegarde interdisant l'entrée de ruminants non vaccinés contre la FCO sur son territoire. Les contacts diplomatiques ont permis notamment d'obtenir la mise en oeuvre à partir du 6 mai d'un protocole qui a réduit les délais de maintien des animaux, originaires de la majeure partie du territoire et destinés à l'Italie, après injection du vaccin contre le sérotype 8. Afin d'aider les éleveurs à faire face aux nouvelles perturbations du marché depuis le 4 mars, le Premier ministre a mobilisé 6 millions d'euros. Une aide au maintien et un soutien à l'engraissement sont ainsi actuellement en cours d'instruction dans les départements concernés. Ces aides s'ajoutent aux 5 millions d'euros de fonds d'allègement des charges déjà accordés depuis octobre 2007. En outre, 6 millions d'euros sont destinés à soutenir les opérateurs de commercialisation touchés par la crise. S'agissant spécifiquement de la filière ovine, le ministre de l'agriculture et de la pêche a annoncé le 25 avril un plan de 17 millions d'euros d'aide au titre de 2008, faisant suite au plan de soutien lancé en 2007, doté de 15 millions d'euros. Concernant la politique agricole commune (PAC), l'ambition du ministre de l'agriculture et de la pêche est de promouvoir une PAC plus équitable qui prenne en compte le rôle majeur de l'activité agricole dans la dynamique de nos territoires. Une des priorités est de réorienter, par un prélèvement sur les aides actuelles, les soutiens au profit

de certaines productions dont l'élevage bovin et ovin.

Données clés

Auteur : M. Jean Launay
Circonscription : Lot (2e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 20799
Rubrique : Élevage
Ministère interrogé : Agriculture et pêche
Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 15 avril 2008, page 3144
Réponse publiée le : 26 août 2008, page 7307